

Participation »

Participation • 1989-1995

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1989-1995

Description physique

Nombre d'éléments

72 articles

Métrage linéaire

2,44

Dépôt

Archives municipales de Nancy

Origine

Ville de Nancy. Participation

Biographie ou histoire

Le service Participation, créé dans les années 1980, assure, dans une logique de proximité et de démocratie participative, un lien entre l'administration municipale et les habitants. Il prend le nom de « Vie des territoires » en 2008.

Le service est chargé d'informer les habitants des projets, notamment d'aménagement urbain, menés à l'échelle du quartier et de la ville. A l'écoute des citoyens et de leurs doléances, il fait remonter les informations aux services concernés pour une meilleure coordination de l'action municipale. Le service pilote plusieurs dispositifs de participation des administrés :

- les commissions municipales de quartier (1977-2001), ateliers de vie de quartier (2001-2015), conseils citoyens (à partir de 2015) ;
- un guichet téléphonique (dénommé « Ville en direct » dans les années 1990), qui centralise les signalements et demandes d'intervention des habitants ;
- les visites de quartier du maire.

Les commissions municipales de quartier sont créées en mai 1977 dans les douze quartiers. Leur organisation et leur activité sont coordonnés par le service Participation. Les sujets débattus au cours des réunions sont extrêmement variés : urbanisme, circulation, voirie, éclairage public, espaces verts, commerces, sport, jeunesse,

affaires scolaires, etc.

Les commissions municipales de quartier sont transformées en octobre 2001 en ateliers de vie de quartier, structures associatives. Ces instances jouent un rôle consultatif auprès du maire, principalement dans le domaine de la politique de la ville. Elles permettent aux habitants de s'exprimer, de s'impliquer dans les décisions concernant la vie au quotidien, de formuler des attentes et avis sur les projets, de donner vie à des initiatives. C'est un lieu à la fois d'échange et d'informations.

Ces instances sont gérées par un conseil d'administration composé de membres élus en assemblée générale constitutive. La création des ateliers de vie de quartier s'inscrit dans la logique de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui instaure les « conseils de quartier ». L'adjoint de territoire en est membre de droit ; il assure la liaison avec la municipalité.

En 2015, la municipalité s'engage dans la constitution de conseils citoyens dévolus à l'accompagnement du développement et à la vie des quartiers et composés d'habitants, d'acteurs économiques et d'acteurs associatifs. A cette occasion, les périmètres des quartiers ont été redessinés, passant de 11 à 7, afin de mieux correspondre aux réalités vécues et aux enjeux de développement.

Historique de la conservation

Versement du 9 août 1993 (41 articles, 4,00 ml) ; traité en novembre 2016.

Informations sur les modalités d'entrée

Versement

Informations sur l'évaluation

Conservation définitive (72 articles, 2,44 ml) ; éliminations (1,56 ml).

Statut juridique

Archives publiques

Communicabilité

Articles 179 W 1-36 non librement communicables :

- Délai de la communicabilité maximum : 50 ans
- Date de la communicabilité de la totalité du versement : 2045.

Un délai de communicabilité de 50 ans est appliqué aux dossiers de suivi des commissions municipales de quartiers (sous-dossier « correspondance ») qui peuvent comporter des courriers de plaintes de particuliers.

Sources complémentaires

Sources internes

- Série 1 D, Conseil municipal.

Rédacteur de la description

agent ayant fait la saisie informatique de cette fiche

Date de création de la description

vendredi 6 mai 2011

Date de dernière modification de la description

mardi 25 avril 2017

Descripteurs

Sujet : vie publique

Cotes extrêmes

179 W 1-72